

Etude de la situation - Résumé descriptif

Le Ministère recrute des agents et du personnel de soutien par tout le Canada et s'est donc servi des statistiques nationales parues dans l'édition de 1976 du rapport "Les femmes dans la population active - Faits et données" publié par Travail Canada (on y apprend par exemple que 36,7 pour cent de la main-d'oeuvre est féminine). Il ne serait ni économique ni pratique d'affecter des employés canadiens dans les missions à l'étranger pour y effectuer un travail à temps partiel; le Ministère a donc dû prendre ce facteur en considération dans le choix de ses critères (par exemple, 20,3 pour cent de la main-d'oeuvre féminine (36,7 pour cent de l'ensemble) occupe un emploi à temps partiel). En outre, le Ministère a constaté que les femmes mariées postulent rarement un emploi bien que des efforts sérieux soient déployés pour retenir les services des femmes qui se marient pendant leur affectation.

(Depuis plusieurs années déjà, le Ministère s'efforce tout particulièrement de ne pas séparer les couples, quelle que soit leur catégorie d'emploi, lorsqu'il les affecte à l'étranger. Pour cela, il faut souvent régler des problèmes logistiques, par exemple lorsqu'il s'agit de trouver une mission où il existe simultanément deux postes vacants dans les groupes d'occupation de chacun des conjoints. Il faut parfois faire preuve d'une grande souplesse quant aux dates de départ et d'arrivée et pour cela trouver un terrain d'entente entre le couple, ses successeurs dans une mission, ses prédécesseurs dans l'autre, la direction des deux missions et, bien sûr, un certain nombre de directions de l'Administration centrale. Il est maintenant d'usage au Ministère d'accorder un congé sans traitement lorsque cela permet de faciliter ce genre d'affectation. A la fin de 1971, un agent